



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERCO
SPP

DFPE

Poursuivons la mobilisation

A la veille de Noël ne soyez pas les dindons de la farce !!!

Le manque de moyens impose toujours plus de mutualisation, l'obligation pour certains professionnels de palier aux remplacements de leurs collègues pour maintenir **douloureusement** les crèches ouvertes...

A quand le « burn-out » ?

La ville parle sans cesse de qualité du service rendu aux usagers mais s'oriente vers un service public de la petite enfance **LOW- COST...**

Le 5 novembre à l'appel de la **Cfdt**, agents techniques de la petite enfance, assistants sociaux éducatifs, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, médecins, puéricultrices, psychologues, psychomotriciens, sages-femmes et secrétaires médico-sociales vous vous êtes fortement mobilisés.

Ne lâchez rien !!!

**le 14 novembre « blocus »
de toutes les crèches.**

Rassemblement dès 9h place de l'Hôtel de Ville
(préavis de grève déposé de 1 heure à 24 heures)

Pour empêcher l'administration de nier vos souffrances et bafouer vos revendications, MOBILISEZ-VOUS....

Imposez vos revendications portées par la Cfdt :

Revalorisation catégorie C

- **ATEPE**
 - Revalorisation de l'IAT 2 en la doublant (au minimum +50€ par mois) ce qui représenterait un montant moyen d'IAT2 de 1000€, contre 485€ de montant actuel moyen annuel.
 - Création d'une prime spécifique de 100€ au titre de la polyvalence et des difficultés de l'exercice de leur mission, soit un montant annuel moyen de 1200€.
 - Accès automatique et immédiat à l'échelle 4 pour toutes les ATEPE titulaires du CAP petite enfance.
 - Déroulement de carrière sur un emploi fonctionnel C+
 - Reconnaissance du CAP cuisine et création d'une spécialité dans le corps des AT (la Cfdt porte la même revendication pour les AT collèges et les personnels des caisses des écoles).
 - 15 points de NBI pour les ATEPE assurant les formations HACCP.
- **AP**
 - Revalorisation de l'indemnité spécifique AP bloquée depuis sa création en 1989, attribution d'un montant mensuel moyen de 100€ contre 30€ actuellement.
 - Accès à la catégorie B dans le corps des Moniteur Éducateurs par examen professionnel (corps déjà existant).

Revalorisation catégorie B

- IFRSTS pour toutes les EJE (propositions CFDT),
- Passage en catégorie A : la ville doit porter de manière active, appuyée et efficace la revendication au niveau national (DGCL, DAFP, CNFPT....),
- Sortie des EJE des normes d'encadrement des enfants,
- Elargissement de la revalorisation de l'IFRSTS aux responsables non logés.

Revalorisation catégorie A

- Référence à l'hospitalière pour les cadres de santé médico-sociaux, qui va être mise en place en 2015, avec une forte revalorisation indiciaire.

Prime d'encadrement

- 120€ mensuel pour les responsables (actuellement 50€),
- 100€ mensuel pour les adjointes (actuellement 40€)

Moyens supplémentaires pour la mise en œuvre du schéma directeur de PMI

- 2 SMS par territoire,
- 5 sages-femmes,
- 1 psychologue pour 8 établissements,
- 1 psychomotricien pour 8 établissements,
- Pourvoir aux postes vacants de médecin de secteur,
- Création d'un volant de remplacement de puéricultrices,

Reconnaissance professionnelle et conditions de travail

- Possibilité de paiement des heures supplémentaires comme cela se fait dans les autres directions de la ville,
- Retour au binôme pour les postes aménagés,
- Une journée annuelle de prévention hygiène sécurité au travail.

Obligeons le Maire de Paris à vous donner les moyens d'exercer dignement vos missions...